



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 15 janvier 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Jean-Guy Brousseau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Tracey Héroult, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-01-01

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflits d'intérêt
5. Adoption des procès-verbaux 11 décembre 2023 et le 21 décembre 2023
6. Résolution pour ajustement de salaire, coût de la vie
7. Résolution pour abolir des frais de retard
8. Résolution pour rapport d'étude chemin de la Baie et chemin de la Mine
9. Résolution pour embauche de personnel pour patinoire
10. Résolution pour nomination de la MRC Pontiac à titre de porteuse
De projet pour la demande d'aide financière dans le cadre de la FRR4
11. Résolution pour Multi-Route pour calcium
12. Résolution pour formation EXCEL pour DGA
13. Résolution pour taux de taxe 2024
14. Résolution pour renouvellement ADMQ et congrès 2024
15. Adoption des listes de compte payés et payable
16. période de question
17. Nouvelle des membres du conseil
- 18A. Résolution pour l'offre de service de CIMA+
- 18B. Résolution pour lotissement 6612604, 6612605, 6612606, 6612607, 6612608 et 6612609;
- 18C. Résolution pour lotissement 6613728
- 18D. Démission du comité de Loisirs
19. Prochaine séance
20. Clôture de la séance

2024-01-02

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Conseillère Guylaine LaSalle se retire pour article 18C à 19 :43

5. Adoption des procès-verbaux 11 décembre 2023 et 21 décembre 2023

2024-01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 11 DÉCEMBRE 2023 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette il est résolu que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

2024-01-04

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

6. Résolution pour ajustement de salaire et coût de la vie pour employés et élus

2024-01-05

RÉSOLUTION POUR AJUSTEMENT DE SALAIRE ET COÛT DE LA VIE POUR EMPLOYÉS ET ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a fait des ajustements de salaire pour 3 employés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a donné 3.8% coût de la vie à 4 employés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet donne 2% coût de la vie aux élus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur de donner un ajustement à 3 employés, coût de la vie à 4 employés et coût de la vie aux élus et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

5 pour

1 contre pour le 2% d'augmentation du conseil

Non adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

7. Résolution pour bibliothèque pour abolir des frais de retard

2024-01-06

RÉSOLUTION POUR BIBLIOTHÈQUE POUR ABOLIR DES FRAIS DE RETARD

ATTENDU QUE plus de 619 bibliothèques publiques au Québec ont joint le mouvement « Fine Free Library » depuis 2019, soit 62% des bibliothèques;

ATTENDU QUE plus de 33 bibliothèques publiques du Réseau BIBLIO de l'Outaouais ont joint le mouvement « Fine Free Library », soit plus de 72% des bibliothèques membres;

ATTENDU QUE les frais de retard en bibliothèque constituent une barrière économique qui entrave l'accès aux ressources et aux services de la bibliothèque pour les personnes financièrement défavorisées, notamment les mineurs;

ATTENDU QUE l'abolition des frais de retard permettra à la bibliothèque publique d'assurer l'accessibilité à la lecture et à la culture pour tous, sans restriction, de maximiser son utilisation et son impact au sein de la communauté et d'établir des relations plus harmonieuses avec les citoyens en plus d'assurer un service clientèle de qualité;

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Louise Grenier et **APPUYÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur;
QUE les frais pour la remise en retard des documents empruntés à la bibliothèque municipale cessent d'être chargés à compter de l'adoption de la présente.

L'abolition des frais de retard ne laisse toutefois pas le champ libre aux usagers de la bibliothèque ne respectant pas les délais de consultation de leurs documents. Les mesures suivantes doivent être maintenues :

- L'envoi d'avis de courtoisie pour les prêts venant à échéance (qui est fait automatiquement par le logiciel Symphonie);
- L'envoi d'avis de retard pour les documents non rapportés (qui est fait automatiquement par le logiciel Symphonie. Suivi également lorsque nécessaire par le responsable de la bibliothèque);
- La facturation du coût de remplacement de tout document retourné abîmé, de tout document non retourné au moment du troisième avis de retard, ou de tout document déclaré perdu par le citoyen.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

8. Résolution pour rapport de l'étude pour chemin de la Baie et chemin de la Mine

2024-01-07

RÉSOLUTION POUR RAPPORT DE L'ÉTUDE POUR CHEMIN DE LA BAIE ET CHEMIN DE LA MINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a demandé pour faire une étude sur le chemin de la Baie et chemin de la Mine par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet faut adopter le rapport;

En conséquence il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter le rapport de l'étude pour chemin de la Baie et Chemin de la Mine et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

9. Résolution pour embauche de personnel pour patinoire

2024-01-08

RÉSOLUTION POUR EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet cherchait pour une personne pour la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une personne qui cherche de l'emploi et voulant de travailler la patinoire à environ 30 heures semaine;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'embaucher la personne pour la patinoire à 30 heures semaine et résolu unanimement.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

10. Résolution pour nomination de la MRC Pontiac à titre de porteuse de projet pour la demande d'aide financière dans le cadre de la FRR4- soutien à la coopération inter municipale.

2024-01-09

RÉSOLUTION POUR NOMINATION DE LA MRC PONTIAC À TITRE DE PORTEUSE DE PROJET POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA FRR4- SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTER MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les 18 municipalités de la MRC de Pontiac désirent présenter un projet de mise en place d'un service d'essais d'étanchéité pour partie facial des APRIA et masques de protection respiratoires des employés des municipalités de la MRC de Pontiac dans le cadre du Volet 4-Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et

résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet s'engage à participer au projet de mise en place d'un service d'essais d'étanchéité pour partie faciale des APRIA et masques de protection respiratoires des employés des municipalités de la MRC de Pontiac et à assumer une partie des coûts à même ses quotes-parts (aucun versement financier direct);

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité :

Le conseil nomme la MRC de Pontiac organisme responsable du projet.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

11. Résolution pour Multi route pour calcium

2024-01-10

RÉSOLUTION POUR MULTI ROUTE POUR CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité planifie utiliser de l'abat-poussière pour l'entretien estival de son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Multi-route a soumis une offre de tarif pour l'achat de 160 000 litres de chlorure de calcium,

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu de mandater la direction générale de procéder à l'achat de 160 000 litres de chlorure de calcium du fournisseur Multi Route au montant de 0,352\$ le litre pour un total de 48 565.44 \$ incluant transport, épandage et taxes non inclus.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers
Présent-e-s**

12. Résolution pour formation Excel pour DGA

2024-01-11

RÉSOLUTION POUR FORMATION EXCEL POUR DGA

ATTENDU QUE la Directrice Générale Adjointe demande pour prendre une formation de EXCEL;

ATTENDU QUE la formation est donnée par Collège Héritage de Campbell's Bay au montant de \$375.00 sans taxe;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle et appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier de payer la formation pour la Directrice Générale Adjointe au montant de \$375.00 sans taxe et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

13. Résolution pour taux de taxation 2024

2024-01-12

RÉSOLUTION POUR TAUX DE TAXATION 2024

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le budget pour l'exercice financier 2024 en date du 21 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le taux de taxation sera pour l'année 2024 sera de \$0.64/\$100

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et unanimement résolu que le nouveau taux de taxe 2024 est de \$0.64/100\$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

14. Résolution pour membre de l'ADMQ et congrès 2024

2024-01-13

RÉSOLUTION POUR MEMBRE DE L'ADMQ ET CONGRÈS 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge de renouveler l'adhésion de membre à l'Association des Directeurs municipaux bénéficie à la directrice générale et le congrès 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Madame la conseillère Guylaine LaSalle, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de renouveler l'adhésion de la direction générale à l'ADMQ pour l'année 2024 au coût de 569 \$ plus les taxes applicables et le congrès au coût de 577\$ sans les taxes inclus.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

15. adoption des listes de comptes payés et payables

2024-01-14

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

Prélèvement et facture payé durant mois

Chèques #2299 à # 2308 totalisant \$126 973.63

- Salaires totalisants \$33 167.55;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$ 160 141.18

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

16 Période de question

19 :20 à 19 :45

17. Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Madame la conseillère Louise Grenier

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Remercie Madame la conseillère Louise Grenier d'avoir décorer le gazebo.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

18A. Résolution pour l'offre de service de CIMA+

2024-01-15

RÉSOLUTION POUR L'OFFRE DE SERVICE DE CIMA+

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la directrice générale de contacter CIMA+ pour avoir une étude sur la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle d'accepter l'offre de service de CIMA+ au montant de \$5000.00 plus taxes pour étude d'usine de pompage et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présentes

18B. Résolution pour lotissement 6612604, 6612605, 6612606,6612607, 6612608 et 6612609

2024-01-16

RÉSOLUTION POUR LOTISSEMENT 6612604, 6612605, 6612606,6612607, 6612608 ET 6612609

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet accepte le lotissement 6612604, 6612605, 6612606, 6612607, 6612608 et 6612609

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter le lotissement et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présentes

18C. Résolution pour lotissement 6613728

2024-01-17

RÉSOLUTION POUR LOTISSEMENT 6613728

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet accepte le lotissement 6613728;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter le lotissement 6613728 et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présentes

18D. Démission du Comité de Loisir

2024-01-18

DÉMISSION DU COMITÉ DE LOISIR

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Louise Grenier démissionne en tant que conseillère municipale responsable du comité des loisirs en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter la démission de conseillère municipale responsable du comité des loisirs et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présentes

19. Prochaine séance

12 février 2024

21. Clôture de la séance

2024-01-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de clore la présente séance à 19 :48

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Hérault, directrice générale